



TITRE PROFESSIONNELLE OPÉRATEUR EN VIDEOPROTECTION ET TELESURVEILLANCE (T.P – O.V.T)

Titre de Niveau 4 reconnu par le RNCP (Fiche n° 31117)



95% DE REUSSITE & 95% DE SATISFACTION

Objectif :

-L'opérateur en vidéo protection et télésurveillance assure une surveillance intrusion, incendie, technique (ascenseurs, groupes électrogènes...) voire social (personnes âgées, personnes malades) de sites dotés d'installations d'alarme. En vidéosurveillance ou vidéo protection, il exploite les images provenant des écrans pour assurer une veille continue sur les lieux, espaces ou bâtiments à surveiller. En télésurveillance, il assure la réception, le traitement rapide et efficace des informations reçues et des événements en fonction des consignes définies. Il se conforme au code déontologique et aux procédures internes de l'entreprise. En cas d'évènements, il écoute, questionne et reformule afin d'établir un constat de la situation et de qualifier la nature et le degré d'urgence. Il gère les déclenchements d'alarme et mobilise les services d'intervention. Il prend des décisions d'urgence adaptées à la situation. Il participe à la traçabilité de l'activité en rédigeant une main courante informatisée ;

Dans le respect du cadre légal de la vidéoprotection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéoprotection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller. Dans le respect du cadre législatif et réglementaire, du code de la sécurité intérieure, de procédures internes de l'entreprise et des procédures définies par le client, l'opérateur en télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers.

L'accès aux deux activités est réglementé et nécessite une carte professionnelle.

Prérequis :

- Savoir lire, écrire, compter, comprendre et parler le français ainsi qu'avoir des connaissances de base en informatique.
- Avoir une autorisation préalable ou provisoire à la formation délivrée par le CNAPS ou numéro de carte professionnelle en cours de validité.

Public concerné :

Toute personne souhaitant exercer dans les activités de sûreté et sécurité privée. Cela concerne aussi bien les indépendants, les salariés et les dirigeants.

Débouchés - Emplois :

Le titulaire du diplôme TP-OVT et de la carte professionnelle pourra évoluer dans les secteurs d'activités suivants :

- ☞ Le secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces, bâtiments tertiaires), transport (trafic routier) ;
- ☞ Le secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires ;
- ☞ Les services internes de sécurité (hors incendie) : entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques ;
- ☞ Les sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance.

Durée de la Formation :

- 240 heures soit 34 jours.

Nombre de participant :

- Minimum 6 personnes et maximum 12 personnes

Délais d'accès :

- Dès la réception de votre autorisation préalable ou provisoire, et validation de la prise en charge financière ; la formation débutera dans un délai maximum de 1 mois.

Déroulement de la prestation formation :

1^{ère} étape :

- Obtention de l'autorisation provisoire ou préalable.
- Validation du financement

2^{ème} étape :

- Inscription dans un centre de formation habilité + Test d'entrée

3^{ème} étape :

- Le stagiaire devra **OBLIGATOIREMENT** suivre les 240 heures de formation, satisfaire à l'évaluation de certification SST pour avoir accès à l'examen.

4^{ème} étape :

- L'examen se déroule en une épreuve théorique (QCU) et plusieurs épreuves pratiques.

Méthodes pédagogiques :

- Démarches pédagogiques utilisées :
 - Inductive.
 - Déductive.
- Les méthodes utilisées pendant la formation pourront varier entre :
 - Méthode affirmative ou magistrale.
 - Méthode Interrogative.
 - Méthode Active.
 - Méthode Démonstrative.
- Nous proposerons également :
 - Des mises en situations
Du travail en sous-groupe

Moyens pédagogiques :

Salle de formation équipée : Panneau SSI pédagogique, centrale intrusion, centrale de vidéosurveillance, outils Informatiques, moyens de communication...

La formation CQP APS se déroule sous forme de cours magistraux et d'exercices pratiques de mise en situation réelle : PC de sécurité, rondes, interventions, etc.

Modalités des acquis de la formation :

Evaluations formatives à la fin de chaque module :

- Evaluations théoriques sous forme des QCU
- Evaluations pratiques sous forme de mises en situations d'opérateurs vidéoprotection et de télésurveillance

Modalités des acquis de l'examen :

L'examen est composé de 3 épreuves (sauf dérogation).

Épreuve 1 :

QCU d'une durée de 45 minutes.

Épreuve 2 :

Mise en situation professionnelle Opérateur VIDEOPROTECTION (10 minutes + 10 minutes) puis entretien technique (15 minutes).

Épreuve 3 :

Mise en situation professionnelle Opérateur TELESURVEILLANCE (30 minutes + 20 minutes) puis entretien technique (15 minutes).

Epreuve pratique individualisée (déclaration apte ou inapte par un jury composé de représentants de la profession)

Le certificat de qualification est délivré par le ministère de l'intérieur.

Adaptation de la prestation :

Nous mettons en place les apprentissages théoriques le matin et les apprentissages pratiques l'après-midi afin de faciliter l'accompagnement des apprenants.

Nous pouvons mettre en place différentes méthodes et outils pédagogiques en cas de difficulté d'apprentissage.

Blocs de compétences :

Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation ;
Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection ;
Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection.

Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance ;

Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance ;

Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance ;

Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents ;

S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité.

Autre parcours envisageable :

La personne voulant se spécialiser, sous réserve des formations spécifiques du domaine, pourra passer les formations suivantes :

- Agent SSIAP
- Agent de sûreté portuaire
- Agent cynophile
- Agent de Protection Physique des Personnes
- Agent de sûreté aéroportuaire
- Agent de Recherche Privée
- Convoyeur de fonds

Tarif :

Nous contacter par téléphone ou par courriel.

Contact :

☎ 0696 41 49 12

☎ 0596 42 99 40

✉ contact@fcag.fr

🌐 <https://fcag.fr>

Ou scanner le QR-CODE à la première page en haut à gauche

Programme de la formation :

TRONC COMMUN A L'O.V. T				
THÈME	PARTIE	OBJECTIFS pédagogiques généraux	OBJECTIFS pédagogiques spécifiques	DURÉE MINI MALE
Module juridique	Environnement juridique de la sécurité privée	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure	Maîtriser : – l'explication initiale du livre VI (contexte, logique) – l'architecture d'ensemble – les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) – le principe d'exercice exclusif – le principe de neutralité – la détention et usage des armes – le port des uniformes et insignes – les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) – les spécificités des services internes – le régime de la carte professionnelle et les télé-services. – les sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions.	5 heures
		Connaître les dispositions utiles du code pénal	Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : – les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police – la non-assistance à personne en danger – l'omission d'empêcher un crime ou un délit – l'usurpation de fonctions – l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé – l'appropriation frauduleuse – le fonctionnement	

			des juridictions pénales.	
		Application de l'article 73 du code de procédure pénale	Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 du code de procédure pénale.	2 heures
		Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques	Connaître la législation relative : – au respect de la vie privée – au respect du droit de propriété – aux juridictions civiles – à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).	2 heures
		Respecter la déontologie professionnelle	Respecter : – le secret professionnel – les principes déontologiques. Être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées.	4 heures
Module stratégique	Gestion des premiers secours	Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS	Connaître : – le programme national du dispositif de formation sauvetage secourisme au travail de l'INRS ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) – la conduite à tenir lors de premiers secours. Savoir alerter et secourir.	14 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique
	Gestion des risques et des situations conflictuelles	Savoir analyser les comportements conflictuels	Connaître : – les origines des conflits – les différents types de conflits – la stimulation et les motivations des conflits – les étapes d'un conflit – la prévention du conflit.	3 heures
		Savoir résoudre un conflit	Savoir : – traiter une agression verbale – gérer les émotions – adopter des techniques verbales – intervenir par étapes – adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés.	2 heures
	Transmission des consignes et informations	Savoir transmettre des consignes	Savoir : – mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales – transmettre des consignes	2 heures

		permanentes, particulières ou ponctuelles ; – transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie d'accidents.	
	Réaliser une remontée d'informations	Savoir : – faire un compte rendu oral ; – faire un compte rendu écrit ; – faire un rapport.	4 heures

Télésurveillance				
THÈME	PARTIE	OBJECTIFS pédagogiques généraux	OBJECTIFS pédagogiques spécifiques	DURÉE MINI MALE
Module gestion des risques	Gestion des risques	Les risques majeurs	Maîtriser : – les plans de prévention ; – le document unique ; – les plans particuliers d'intervention (PPI, POI, PPRT, etc.) ; – l'organisation de l'intervention ; – la directive SEVESO.	3 heures, dont 1 heure de mise en situation pratique
		Les risques électriques	Sensibilisation aux risques électriques.	4 heures
		Les risques incendie	Savoir : – reconnaître les causes et les effets des incendies ; – utiliser un tableau de signalisation incendie ; – repérer les agents, les procédés et les matériels ; – organiser une intervention.	8 heures, dont 4 heures de mise en situation pratique
La station de télésurveillance		Connaître le fonctionnement d'une station centrale de télésurveillance	Savoir : – l'architecture, l'informatique ; – l'organisation.	8 heures
		Connaître la certification, les critères de qualité	Savoir : – la certification de télésurveillance.	8 heures
Les systèmes de sécurité électroniques	Composition d'un système de sécurité	Connaître les technologies utilisées	Savoir : – la détection ; – la signalisation ; – les organes de commande ; – la centralisation ; – la transmission.	8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
	Domaines d'application	Connaître les missions auxquelles peuvent répondre	Savoir : – la télésurveillance ; – la vidéoprotection ; – la téléassistance ;	8 heures

		les stations centrales	– la détection incendie ; – le pistage permettant de relever et de scruter les mouvements des personnes ; – la protection du travailleur isolé.	
	Les certifications	Connaître les règles de certification entrant dans la chaîne de sécurité	Savoir : – les référentiels existants ; – les modes d'organisation ; – les exigences ; – les procédures.	8 heures
	Les risques électriques	Connaître les risques en matière électrique	Savoir : – manipuler des équipements électriques ; – l'habilitation électrique.	4 heures de mise en situation pratique
Structure des traitements	Gestion des événements	Maîtriser la gestion des événements	Savoir : – analyser et appliquer les procédures.	4 heures dont 2 heures de mise en situation pratique
	Logiciels de télésurveillance	Maîtriser les logiciels de télésurveillance	Savoir : – la structure des logiciels métiers.	8 heures
	Les éléments d'un traitement	Maîtriser les procédures de traitement de la chaîne de sécurité	Savoir : – les consignes ; – la prise en compte d'un événement/début de traitement ; – les opérations de levée de doute ; – l'exploitation et le traitement des images ; – l'intervention ; – les forces de l'ordre ; – les mesures conservatoires ; – la clôture d'un événement/ fin de traitement.	8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
	Les processus	Connaître le traitement d'alarme entraînant des spécificités	Savoir mesurer l'importance du processus (exemple : l'agression/ l'intrusion, la levée de doute audio/vidéo/autres, le télécontrôle et télécommande).	8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
Le comportement vis-à-vis du client	Accueil téléphonique	Maîtriser la relation avec les interlocuteurs	Savoir : – la relation client ; – la relation service d'intervention ; – la relation avec les secours et forces de l'ordre.	4 heures dont 1 heure de mise en situation pratique
	Technique comportementale	Maîtriser le comportement à adopter vis-à-vis des	Savoir : – la gestion du stress ; – la gestion du temps ; – l'expression et le	4 heures dont 1 heure de mise en situation pratique

	interlocuteurs	formalisme ; – la gestion de situations de crise ; – un vol à main armée ; – l'agression ; – l'assistance aux personnes ; – l'incendie.	
Rendre compte	Maîtriser la rédaction	Savoir : – rendre compte ; – les méthodes.	4 heures dont 2 heures de mise en situation pratique

VIDEOPROTECTION

THÈME	PARTIE	OBJECTIFS pédagogiques généraux	OBJECTIFS pédagogiques spécifiques	DURÉE MINI MALE
Module juridique	Environnement juridique de la vidéoprotection	Connaître les dispositions utiles encadrant l'activité de vidéoprotection	Maîtriser : – les dispositions des livres II et VI du code de la sécurité intérieure relatives à la vidéoprotection ; – les dispositions du code civil et du code pénal relatives au respect de la vie privée ; – les grands principes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; – les dispositions du code du travail relatives à l'information préalable du salarié concernant la collecte d'informations le concernant personnellement.	12 heures dont 3 heures de mise en situation pratique
		Connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession	Connaître : – la réglementation européenne pour la protection des données (RGPD) ; – les organismes régulateurs et de certification ; – les règles de certification dans le domaine de la vidéoprotection ; – les dispositions fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance ; – les recommandations de l'agence nationale de la sécurité des	

			systèmes d'information (ANSSI).	
Module opérationnel et stratégique	Prévention des risques terroristes	Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes	Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects Reconnaître les comportements suspects (le "profiling") ; Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent) ; Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes : – armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.) ; – les différents explosifs (solide, liquide, vrac) ; – les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif).	4 heures
		Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention	Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, Capacité à établir un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace.	
		Alerter les secours	Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation aux services de secours.	
	Prévention des autres risques d'atteinte aux biens et aux personnes	Repérer et analyser les comportements à risque	Savoir : – repérer les situations anormales ; – analyser l'environnement économique de l'activité et le contexte sécuritaire ; – anticiper les conséquences liées aux menaces. Connaître : – les consignes et les informations spécifiques propres au métier d'opérateur de vidéoprotection en fonction du site à	16 heures

		surveiller et appliquer les consignes locales au regard du contexte environnemental.		
	Alerter	Savoir : – alerter ou faire alerter les forces de l'ordre, les services de secours et sa hiérarchie ; – effectuer un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace ; – faciliter l'intervention des forces de l'ordre ou des secours		
Vidéoprotection	Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail	Connaître : – les méthodes de conception d'un système de vidéosurveillance ; – les principales familles de réglage des caméras analogiques et des caméras numériques ; – les différentes interactions entre les équipements de vidéoprotection ; – les logiciels d'exploitation de vidéosurveillance grâce à l'image ; – les interconnexions avec le contrôle d'accès ; – l'anti-intrusion ; – les dispositifs d'alerte ou de reconnaissance ; – les logiciels audio complets à la vidéo ; – le logiciel de gestion vidéo (VMS) ; – la supervision ; – l'hypervision ; – l'intégration d'une intelligence algorithmique comme outil d'aide ; – le fonctionnement et l'organisation d'un poste central de sécurité ; Maîtriser : – la gestion des pièces de rechanges pour une meilleure maîtrise des coûts.	16 heures	
	Exploiter les informations véhiculées	Savoir : – gérer la traçabilité des images ; – gérer la destruction des	4 heures	
		par les images	images ; – rechercher des informations à partir d'images enregistrées.	
		Développer les capacités de vidéoprotection	Savoir : – formaliser les procédures ; – rechercher l'optimisation des procédures ; – rédiger des fiches de suivi du système de vidéoprotection.	4 heures
		Maîtriser les systèmes d'exploitation	Connaître l'ensemble des outils. Savoir : – veiller à la sécurisation des systèmes et des outils ; – notifier et alerter sur les éventuelles menaces d'intrusion dans le système ; – vérifier l'état de fonctionnement du système ; – rédiger les documents de synthèse (main courante, signalement, rapport...).	4 heures
			Savoir : – contrôler les images ou les plans de référence ; – vérifier les masques et les champs de vision ; – proposer des cycles automatiques et des prépositions des caméras ; – effectuer les premiers gestes de maintenance.	4 heures